

224C2763
FR0000060824-FS0954

19 décembre 2024

Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

FINANCIERE MARJOS

(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu 11 juillet 2024, M. Guillaume Clignet a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 4 janvier 2021, les seuils de 5% et 10% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, à cette date, 2 000 000 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 10,02% du capital et des droits de vote de la société¹.

Ce franchissement de seuils résulte du transfert par la société Well SA de 2 000 000 actions FINANCIERE MARJOS au profit de M. Guillaume Clignet en remboursement d'une créance que M. Guillaume Clignet détenait sur la société Well SA d'un montant de 200 000 euros.

2. Par le même courrier, M. Guillaume Clignet a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 10 mai 2024, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, à cette date, 1 400 000 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 7,01% du capital et des droits de vote de la société¹.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions FINANCIERE MARJOS sur le marché.

3. Par courrier reçu le 16 décembre 2024, M. Guillaume Clignet a déclaré avoir franchi en hausse, le 10 décembre 2024, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société JMS Consultancy DWC qu'il contrôle, les seuils de 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS et détenir, directement et indirectement, 5 683 539 actions FINANCIERE MARJOS représentant autant de droits de vote, soit 28,46% du capital et des droits de vote de la société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
JMS Consultancy DWC	4 583 639	22,96	4 583 639	22,96
Guillaume Clignet	1 099 900	5,51	1 099 900	5,51
Total Guillaume Clignet	5 683 539	28,46	5 683 539	28,46

Ce franchissement de seuils résulte du transfert par la société Odio Holding (anciennement Well SA) de 4 583 639 actions de FINANCIERE MARJOS au profit de la société JMS Consultancy DWC en remboursement d'une créance que JMS Consultancy DWC détenait sur Odio Holding d'un montant de 500 000 euros.

¹ Sur la base d'un capital composé de 19 967 538 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

À cette occasion, la société JMS Consultancy DWC a franchi individuellement en hausse les seuils de 5%, 10%, 15% et 20% du capital et des droits de vote de cette société.

4. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« En application de l'article L. 233-7 VII du code de commerce et de l'article 223-17 du règlement général de l'AMF, la présente déclaration précise :

- le franchissement des seuils de 20% du capital et des droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS résulte du transfert par la société Odiot Holding (anciennement Well SA) de 4 583 639 actions de FINANCIERE MARJOS au profit de la société JMS Consultancy DWC en remboursement d'une créance que JMS Consultancy DWC détenait sur Odiot Holding d'un montant de 500 000 euros ;
- JMS Consultancy DWC agit en collaboration avec son actionnaire principal, M. Guillaume Clignet, qui détient personnellement 1 099 900 actions FINANCIERE MARJOS portant le total de leur détention agrégée à 5 683 539 actions FINANCIERE MARJOS, représentant 28,46% du capital et des droits de vote de cette société ; M. Guillaume Clignet n'agit pas de concert avec un tiers ;
- ni JMS Consultancy DWC, ni M. Guillaume Clignet n'envisagent de poursuivre la hausse de leur participation dans FINANCIERE MARJOS ;
- ni JMS Consultancy DWC, ni M. Guillaume Clignet n'envisagent d'acquérir le contrôle de FINANCIERE MARJOS ;
- l'ambition de FINANCIERE MARJOS est de fusionner la société en lui apportant des actifs tiers afin de la revaloriser. L'objectif de JMS Consultancy DWC et M. Guillaume Clignet sera de revendre les titres, tout ou partie, une fois cette action achevée ;
- JMS Consultancy DWC et M. Guillaume Clignet n'envisagent aucune stratégie vis-à-vis de l'émetteur, ni aucune des opérations visées à l'article 233-17 I, 6° du règlement général de l'AMF (à l'exception des opérations mentionnées ci-dessus) ;
- JMS Consultancy DWC et M. Guillaume Clignet ne sont partie à aucun accord ou instrument financier visé au 4° et 4° bis du I de l'article L.233-9 du code de commerce ;
- JMS Consultancy DWC et M. Guillaume Clignet n'ont conclu aucun accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de la société FINANCIERE MARJOS ;
- M. Guillaume Clignet a été nommé membre du conseil de surveillance de FINANCIERE MARJOS et n'envisage pas, à ce stade, de demander sa nomination ou celle d'une ou plusieurs personnes comme administrateur, membre du directoire ou du conseil de surveillance.